

La charge de travail

*Pour une approche renouvelée du
droit de la santé au travail*

Luc de Montvalon

Docteur en droit

Enseignant à l'INU Champollion (Albi)



Introduction

- I - La protection de la santé du salarié contre une charge de travail excessive
- II - La promotion de la santé du salarié par l'exigence d'une charge de travail raisonnable



Introduction

Le poids du travail

- Dépendant des représentations du travail
- Un poids longtemps évalué en fonction du temps passé au travail :
 - Naissance du droit du travail et RTT
 - Justifié par l'organisation scientifique du travail industriel
- Une approche inadaptée aux évolutions du travail
 - Flexibilité, individualisation du travail...
 - « Pénibilité », « harcèlement », « *burn-out* », « charge de travail »

La charge de travail

- Notion hétérogène : charge physique, mentale, effort à réaliser, conséquence de l'effort...
- Modèles d'évaluation et de mesure de la charge de travail
- Modèle dynamique/interactionniste
 - Charge de travail prescrite/attendue
 - Charge de travail réelle/vécue
 - Charge de travail ressentie/subjective


Définition

La charge de travail est déterminée par la mise en concurrence des contraintes induites par le travail et des ressources à la disposition de ceux qui l'exécutent.

- Contraintes
 - Objectifs, quantitatifs et qualitatifs, délais, organisation et conditions de travail, durée du travail...
- Ressources
 - Outils de travail, possibilités de coopération, autonomie, formation, compétences...

Problématique

En quoi le recours à la notion de charge de travail en droit du travail pourrait-il contribuer à améliorer la protection de la santé des travailleurs salariés ?



I- La protection de la santé du
salarié contre une charge de
travail excessive

Du temps à la charge

- Régulation historique de la charge de travail par la réduction de la durée du travail
 - Objectif originel : protection de la santé
 - Lien durée du travail/santé établi par différents textes européens et internationaux
- Limites de cette régulation
 - Mutations du travail
 - Flexibilisation du droit de la durée du travail
 - Individualisation du droit de la durée du travail

Du temps à la charge

- Régulation de la charge de travail dans le cadre d'une convention de forfait en jours
 - Garde-fou contre la mise à l'écart du droit commun de la durée du travail
 - Exigence jurisprudentielle puis légale d'une charge de travail raisonnable
- Contours de la charge de travail raisonnable
 - Suivi de la charge de travail par l'employeur
 - Possibilité de réagir à une situation de surcharge
 - Objectif : protection de la santé et effectivité du droit à une durée raisonnable de travail

Du temps à la charge

- Charge de travail et télétravail
 - Modalités de décompte du temps de travail ou de régulation de la charge de travail
- La charge de travail saisie par les juges
 - Élément de fait permettant l'application d'une règle de droit
 - Heures supplémentaires
 - Harcèlement moral, risque grave (expertise), obligation de sécurité
 - Droit disciplinaire

Obligation de sécurité et charge de travail

- Obligation de sécurité
 - D'un instrument de réparation (protection sociale)
 - À une obligation de prévention des risques professionnels
- Risques liés à la surcharge de travail
 - Santé physique
 - Santé mentale
- > Existence d'une obligation implicite de prévention de la surcharge de travail

Obligation de sécurité et charge de travail

- Application de l'obligation de sécurité à la surcharge de travail
 - « Adaptation du travail à l'homme »
 - Prise en compte de la charge de travail en cas de réorganisation
- Prévention insuffisante
 - Vision quantitative, liée à la durée/quantité de travail
 - Champ d'application restreint (salariés autonomes)



II- La promotion de la santé du
salarié par l'exigence d'une charge
de travail raisonnable

Définition de la charge de travail raisonnable

- Le raisonnable, standard juridique
 - Adaptation d'une norme à un contexte
 - Marge d'appréciation pour le juge
- Charge de travail raisonnable
 - Écarter l'idée d'un seuil d'acceptabilité du travail
 - Rechercher une définition permettant l'action sur les aspects négatifs mais également positifs du travail

Définition de la charge de travail raisonnable

La charge de travail doit être considérée comme raisonnable dès lors que le salarié dispose des ressources, individuelles et collectives, personnelles et organisationnelles, adéquates au regard des contraintes induites par son travail

Charge de travail raisonnable et qualité de vie au travail

- Limites actuelles de la notion de QVT
 - Portée normative limitée
 - Accords collectifs peu satisfaisants
- La charge de travail raisonnable, levier de QVT
 - Charge de travail, révélateur de la QVT
 - Charge de travail raisonnable, condition de la QVT
 - Exemple : qualité du travail et activité empêchée

Propositions juridiques

- Faire de l'exigence d'une charge de travail raisonnable un principe général de prévention
 - « Garantir une charge de travail raisonnable, en mettant en adéquation les ressources des travailleurs et les contraintes induites par le travail »
- Intégrer la charge de travail raisonnable comme item de négociation sur la QVT
 - « Les modalités de régulation de la charge de travail et les déterminants d'une charge de travail raisonnable au regard des contraintes induites par le travail et des ressources à disposition des travailleurs pour réaliser ce travail »

La charge de travail saisie par les acteurs

- Limites de l'approche individualiste et intérêt d'une approche holiste
- Compétence des acteurs
 - Institutionnels (médecin, inspecteur, Etat)
 - Dans l'entreprise (employeurs, managers, salariés)
 - Dialogue social
 - > Nécessité d'une approche coordonnée
- Régulation globale de la charge de travail au niveau collectif avant toute régulation individuelle

La charge de travail saisie par les acteurs

- Recours au dialogue social pour adapter les mesures de régulation aux réalités du travail
- Négociation de branche
 - Identification des contraintes et ressources propres à la branche
 - Référentiel partagé, « boîte à outils »
- Négociation d'entreprise
 - Appréciation de l'écart entre prescrit et réel
 - Mécanismes de régulations adaptés aux réalités des situations de travail

La charge de travail saisie par les acteurs

- Exemple d'une négociation sur le droit à la déconnexion dans un accord QVT
 - Enjeu du droit à la déconnexion
 - Solutions souvent envisagées
 - Limites de ces solutions
 - Agir sur les causes de l'hyperconnexion : garantir une charge de travail raisonnable pour renforcer l'effectivité du droit à la déconnexion



Conclusion